

Faire du 12ème un arrondissement cyclable

Janvier 2020

Propositions communes des associations

Paris en Selle & Mieux se Déplacer à Bicyclette



Un grand projet pour le 12ème : la place Félix Éboué



L'intersection des axes V8 (avenue Daumesnil) et C2 (boulevard de Reuilly) du Vélopolitain que constitue la place Félix Éboué doit être particulièrement soignée. **Le réaménagement de cette place pourrait être le grand projet pour le 12ème de la prochaine mandature.**

Aujourd'hui, les véhicules motorisés y occupent un espace considérable (de l'ordre de 7.000 m²) au détriment des piétons, des cyclistes et de la vie du quartier. L'actuelle ambiance routière empêche la vie de se développer sur la place, prive les riverains de l'accès à la fontaine aux Lions et entraîne des temps de trajets, à pied ou à vélo très importants, ponctués de traversées dangereuses. Pour assurer un bon partage des usages et la sécurité de toutes et tous, **la place des cyclistes devra être prise en compte dès le début de la conception de ce grand projet** pour en faire un aménagement de qualité.



À titre d'exemple, nous proposons le schéma d'aménagement ci-dessous :

La place aujourd'hui : 70% de l'espace occupé par les véhicules motorisés qui entraînent une ambiance routière, une vie de quartier très faible (pas de terrasses, peu de commerces hors banques), circulation piétonnes et cyclables longues, dangereuses et/ou désagréables



La place demain : 70% de l'espace occupé par les piétons et les cycles favorisant une ambiance centrée sur la vie locale, un accès piéton à la fontaine, des espaces végétalisés contre les îlots de chaleur, des circulations piétonnes et cyclables facilitées et sécurisées



Principes d'aménagements :

1. Sur le boulevard de Reuilly à l'ouest, la piste cyclable bidirectionnelle côté nord devrait devenir une unidirectionnelle, complétée de côté sud par une autre unidirectionnelle ; dans la partie est, deux pistes cyclables unidirectionnelles sur chaussée devront être créées pour remplacer la piste bidirectionnelle sur trottoir et contre-allée non satisfaisante.
2. Sur l'avenue Daumesnil, des pistes unidirectionnelles protégées de chaque côté sont créées.
3. **L'essentiel de la place devient piétonne**, donnant enfin accès à la fontaine aux Lions ; l'espace pourra être végétalisé selon les contraintes du sous-sol, et permettra de relocaliser une partie du marché de Reuilly ou d'autres événements sur la place.
4. La circulation motorisée disposera de 2x1 voies, larges, côté nord et côté est. Des **pistes cyclables unidirectionnelles** (ponctuellement bidirectionnelles) sont aménagées sur le pourtour
5. L'accès à la rue Claude Decaen est limité aux livraisons et riverains, par un cheminement clairement délimité par des potelets au sud-est de la place ; la partie de **la rue Claude Decaen** entre la place et la rue de la brèche aux loups pourrait même **être piétonisée**.
6. L'accès à la rue Lamblardie se fait par un trottoir traversant.

Un tel aménagement ferait de la place Félix Éboué, **un lieu de vie central du 12ème arrondissement devenant accueillante et agréable pour les piétons, les riverains et les commerçants**. Il permettrait de **sécuriser les déplacements des cyclistes** et faciliterait les déplacements des piétons. Un tel aménagement permettrait de changer l'ambiance routière de l'actuelle place en réduisant la vitesse trop souvent excessive des véhicules motorisés à cet endroit au bénéfice de toutes et tous. Enfin, la transformation de ce nouveau lieu de vie en **un espace végétalisé contribuerait à limiter l'effet d'îlot de chaleur** du quartier et pourrait devenir un véritable symbole de la qualité de vie dans le 12ème arrondissement.